Image not found or type unknown

L’huissier a-t-il le droit de pénétrer dans vos locaux en votre absence ou sans votre autorisation ?

Fiche pratique publié le **27/04/2012**, vu **1142 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Bien qu'il soit un représentant de la justice, l'huissier n'a pas tous les droits. Même s'il dispose d'un titre exécutoire, son action connaît des limites. Notamment, si vous êtes absent ou refusez d'ouvrir, il doit être accompagné

Lire la suite : http://assistant-juridique.fr/huissier.jsp

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés